

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

**Délibération**  
n° 2013.06. 98.B

**Conduite et  
maintenance des  
installations de  
production thermique,  
de traitement d'air et  
de traitement de l'eau  
de Nautilus - appel  
d'offres ouvert :  
avenant n° 2**

**LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.06. 98.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
SPORTIFS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION THERMIQUE, DE  
TRAITEMENT D'AIR ET DE TRAITEMENT DE L'EAU DE NAUTILIS - APPEL D'OFFRES  
OUVERT : AVENANT N° 2**

Par délibération n°111 B du 8 octobre 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la conduite et la maintenance des installations de production thermique, de traitement d'air et de traitement de l'eau du centre nautique patinoire Nautilus.

Par marché n° 2009-110, ces prestations ont été confiées à la société DALKIA France dont le siège social est basé à TOURS, pour un montant de 266 621 € HT par an.

De plus, l'option n°2 «analyse de la qualité de l'eau» a également été retenue pour un montant de 17 000 € HT annuel.

Le montant du marché sur la durée initiale, qui est de 3 ans et 7 mois, est donc de 1 016 308,58 € HT.

L'avenant n° 1 avait pour objet la prise en compte des répercussions financières de l'arrêt technique pour travaux de remise en fonctionnement des éléments mobiles de juin 2011 sur la prestation de maintenance, soit une moins value de 4 590 € HT, le montant initial du marché ayant été ramené à 1 011 718,58 € HT.

Toutefois, le présent marché arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il convient de le reconduire d'une année supplémentaire par voie expresse. De fait, le montant du marché sur la durée globale sera augmenté de 283 621 €, soit :

- marché de base :	266 621 € HT	/an
- option n° 2 "analyse de la qualité de l'eau" :	<u>17 000 € HT</u>	/an
Total	283 621 € HT	

Le montant du marché passe de 1 011 718,58 € HT à 1 295 339,58 € HT (avenant n° 1 compris).

Le présent avenant a pour but de retirer de la prestation initiale de maintenance, la fourniture et la pose de peinture sur glace effectuée chaque année à l'ouverture de la patinoire. La prestation «première glace» est en revanche maintenue.

La moins value portera sur le marché de base et ne concernera que la fourniture et la peinture sur glace de la patinoire, soit 6 170 € HT / année de reconduction.

Le montant du marché passe de 1 295 339,58 € HT (avenant n° 1 compris) à 1 289 169,58 € HT, ce qui représente une diminution de 1 % par rapport au montant initial du marché.

.../...

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au marché «conduite et maintenance des installations de production thermique, de traitement d'air et de traitement de l'eau Nautilus» passé avec la société DALKIA, ayant pour objet une prestation en moins value d'un montant de 6 170 0€ HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 juin 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juin 2013</b>